

Compte Rendu SNPTES du groupe de travail mixte de promotion 4 avril 2025

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail Mixte Promotion s'est réuni le 4 avril pour l'analyse des dossiers de promotion par Tableau d'Avancement (changement de grade) des Cat C.

Mme Myriam Doriat-Duban Première VP était excusée, étaient présents Pierre-Emmanuel Jeunehomme DGSA RHSPECT et Nicolas l'Huillier DMGRH.

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) Cat C 2025 ITRF :

Il est rappelé dans les grandes lignes les critères d'analyse des dossiers :

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le rapport d'activité est limité officiellement à 2 pages, une tolérance est acceptée, mais par équité avec les autres dossiers, **tous les dossiers de plus 2,5 pages ne sont pas analysés**. Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10).

Attention, tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur. Une fois de plus vos élus SNPTES sont intervenu pour défendre des dossiers portant l'avis Très Favorable ou Favorable alors que les avis portés dans le rapport d'aptitude sont très positifs (expérimenté, autonome, élément clé, rigueur, fiabilité...). L'avis **donné par le N+1** doit être en adéquation

avec le contenu du rapport d'aptitude afin que les collègues puissent savoir comment l'améliorer. Ces avis portés en fin de rapport (défavorable, favorable, très favorable et extrêmement favorable) ne doivent pas être un moyen de ne pas dire clairement les choses. Cette question devra être abordée dans les prochaines lignes directrices.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2025 ITRF Catégorie C, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Une fois de plus le nombre de possibilité au niveau académique ne nous a pas encore été communiqué. A cela s'ajoute le retard pris pour le calendrier de LA Exceptionnelle TECH (repyramidage LPR), qui ne permet pas d'avoir une vision claire des dossiers promus.

TA ATRF P2C :

Conditions de promouvabilité : être ATRF, 5^{ème} Echelon et 5 ans de service dans le grade au 31 décembre 2025.

2024 : 11 dossiers classés en GT et 11 promotions.

2025 : 7 dossiers remontés en BAP G et J sur 43 promouvables.
86 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le groupe de travail a décidé de classer cette année 7 dossiers.

Il y aura donc moins de promotion que l'an dernier. Dans ces conditions, il est dommage que 77 % des collègues promouvables ne déposent pas de dossier de promotion.

On remarque aussi que le nombre de possibilités de promotion en ATRF P2C diminue d'année en année, c'est notamment dû à un recrutement direct de plus en plus important au grade d'ATRF P2C.

TA ATRF P1C :

Conditions de promouvabilité : être ATRF P2C, 4^{ème} Echelon depuis 1 an et 5 ans de service dans le grade au 31 décembre 2025.

2024 : 34 dossiers classés en GT et 23 promotions sur 42 au niveau académique.

2025 : 37 dossiers remontés majoritairement en BAP G et J sur 129 promouvables.
92 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le groupe de travail a décidé de classer cette année 27 dossiers.

On remarque une forte baisse de 30% du nombre de promotion entre 2023 (33 promotions) et 2024 (23 promotions). Cela est dû à la fin de la mise en œuvre du protocole PPCR 2017 (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 et GT Mixte Promotion

Anne Egler, Lionel Vernex-Loset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler, Sébastien Carré et Sabine Broutin.

SNPTES